

Lycée – Collège
Pierre de Coubertin
Av. Pierre de Coubertin
66120 FONT-ROMEUEU ODEILLO VIA
☎ : 04 68 30 83 00
☒ : 04 68 30 83 05
Ce.0660057d@ac-montpellier.fr
<http://www.lycee-fontromeu.com>



CITE SCOLAIRE PIERRE DE COUBERTIN FONT ROMEU



SECTION SPORTIVE : NATATION



Initiation PENTATHLON



La Section Sportive Natation / Pentathlon Moderne

Les plus du lycée



Fonctionnement

La section sportive Natation/Pentathlon Moderne est une structure mise en place au sein du Lycée de Font-Romeu. Le Cercle des Nageurs de Font-Romeu Cerdagne est le partenaire technique de cette section en mettant à disposition l'entraîneur du club.

Le Responsable du Pôle Espoir Pentathlon Moderne participe aussi à l'encadrement.

Le principal objectif est de proposer aux élèves une structure conciliant une formation scolaire (emploi du temps normal d'un collégien) avec une pratique sportive journalière orientée particulièrement sur la Natation et le Pentathlon Moderne (Course, Tir, Escrime).

HORAIRES D'ENTRAINEMENT NATATION

(Susceptible de modification)

Lundi : 17h à 19h (P.P.G + Natation)

Mardi : 11h à 12h30 (P.P.G + Natation)

Mercredi : 14h30 à 16h30 (course + Nata-

tion)

Jeudi : 11h à 12h30 (course + Natation)

Vendredi : 18h à 19h (P.P.G + Natation)

Samedi : 8h30 à 10h00 (selon programme)

La préparation sportive s'effectuera la plupart du temps dans l'établissement. Néanmoins un certain nombre d'activités visant à la compléter, voire à renforcer son efficacité, se fera à l'extérieur (rando, VTT, ski de fond, ...).

Programme

- * Natation (6 séances / semaine)
- * Course Athlétisme (1 séance / semaine)
- * Tir (1 séance / semaine)
- * Escrime (1 séance / semaine)
- * Préparation Physique Générale (2 séances / semaine)

PENTATHLON MODERNE

Selon la catégorie et les disponibilités de l'encadrement.

Tir 2x1h

Escrime 2X1h

Encadrement

Entraîneur du CNFRC GUICHERD GREGOIRE BEES2 Natation

Accompagnement pentathlon : Frédéric FRONTIER, Professeur E.P.S Responsable du Pôle Pentathlon – Moderne, BE 2 Pentathlon Moderne.

Responsable Administratif : Thérèse MARTINEZ, Professeur EPS.

**L'ALTITUDE
LE CLIMAT
LES EQUIPEMENTS
SPORTIFS
LES HORAIRES AMENAGES
LE SERVICE MEDICAL
LES NOMBREUX SPORTS
PRATIQUES
LE SUIVI SCOLAIRE
LES TARIFS**

Scolarité – Inscription

L'établissement accueille des élèves de la 6^{ème} à la Terminale.

- **Le collège prépare au Brevet des collèges.**

- **Le lycée prépare aux baccalauréats :**

L (Littéraire)

S (Scientifique)

ES (Economique et Social)

STMG (Sciences et Techniques de Gestion).

- LV1 Anglais

- LV2 Espagnol ou Allemand (à partir de la 4^{ème})

- **Le lycée prépare aux baccalauréats professionnels :**

ARCU (Aide Relation Clients et Usagers)

L'entraînement des élèves n'est pas compatible avec certaines options scolaires. La section STMG peut entraîner la suppression des séances d'entraînement.

Bilan trimestriel

Tous les trimestres, le conseil de classe donne son avis sur le travail scolaire effectué.

Un bilan trimestriel est alors adressé aux familles ainsi que l'avis des professeurs et du conseil de classe et sur lequel est portée l'appréciation de l'entraîneur.

Deux réunions parents-professeurs ont lieu dans l'année.

A titre indicatif

TARIFS (2018/2019)	INTERNAT	½ PENSION
6 ^{ème} – 3 ^{ème}		3.21€
2 ^{nde} à Term.	1 698 €	3.97€

Les bourses scolaires sont transférées de l'établissement d'origine

Adresser votre courrier :

Monsieur le Proviseur

Lycée Climatique et Sportif

B.P 88

66123 FONT-ROMEUE CEDEX

Recrutement :

Secteur à partir de la 6^{ème}.

Internat à partir de la 4^{ème}.

Tout élève intéressé se procure un dossier de candidature en 3 volets (sportif, médical et scolaire) auprès du Lycée, en envoyant une enveloppe de format 33x23 libellée à l'adresse des parents et 10 timbres au tarif en vigueur pour les frais d'expédition du dossier. Le dossier complet devra être retourné à l'établissement **avant le 31 mars 2019.**

Si le dossier n'est pas éliminatoire, le candidat reçoit une convocation pour des journées d'information et d'évaluation qui se déroulent dans le courant du mois de mai. Il passe alors des tests sportifs et scolaires.

Vers la fin du mois de juin, la commission de recrutement prendra la décision de votre admission ou refus en section sportive, en fonction des résultats aux tests sportifs et scolaires et en fonction du nombre de places dans la section et à l'internat.

Les commissions tiendront compte dans le dossier scolaire du travail ainsi que du comportement de l'élève.

A tout moment de l'année, l'appartenance à la section peut être remise en cause jusqu'à l'exclusion pour résultats scolaires très insuffisants, trop faible niveau de pratique sportive ou faute disciplinaire grave.

Toute décision des parents d'un élève allant à l'encontre des décisions prises par le conseil de classe lors d'une proposition de redoublement entraîne automatiquement l'exclusion de l'élève de la section

L'élève doit obligatoirement être licencié sportif et licencié UNSS.

SITUATION

Créé en 1967, le Lycée Climatique et Sportif de Font-Romeu accueille depuis cette date des « sections Sports-Etudes ».

Situé à 1 850 m d'altitude dans le département des Pyrénées-Orientales, le site est réputé pour son climat très sain et son ensoleillement. Il bénéficie en plus d'autres atouts importants :

Unité des lieux : les infrastructures éducatives et sportives ainsi que l'hébergement (dortoirs et restauration) sont à moins de cinq minutes les uns des autres.

Environnement : quelque soit la saison, la Cerdagne offre une grande diversité de chemins praticables en foot ou VTT. En hiver, au dessus de 1 800 m près de 80 km de pistes de ski de fond sont accessibles sur le domaine de Font Romeu-Pyrénées 2000.

Ce même domaine, équipé de plus de 400 canons à neige, offre la possibilité de faire des entraînements de Ski Alpin dès le début décembre.

Le Lycée Climatique et Sportif de Font-Romeu accueille des élèves dont le projet est de **réussir des études tout en pratiquant un sport orienté vers la compétition et pour certains vers le Haut Niveau.**

Le Centre National d'Entraînement en Altitude (CNEA) qui faisait partie intégrante du Lycée de Font-Romeu est depuis la rentrée 2005 devenu un site du CREPS de Montpellier.

Le CNEA continue d'accueillir de nombreuses équipes nationales et internationales qui viennent se préparer pour les plus grandes échéances internationales (Championnats d'Europe, Championnats du Monde et Jeux Olympiques).

Depuis les J.O de Barcelone, plus de quarante médaillés se sont préparés à Font-Romeu pour les jeux d'Atlanta, Sydney, Athènes et Pékin.

Le CNEA met à disposition ses installations sportives pour l'entraînement des « Sports-Etudes » (sections sportives, pôles espoirs et pôle France).

Les installations sportives

CNEA :

- 2 gymnases
grand gymnase 22X45 (parquet)
petit gymnase 15X25 (taraflex)
- 2 piscines
bassin de 50X15 (6 lignes)
bassin de 25X10 (4 lignes)
- 1 patinoire olympique (60X30)
- Des salles de sports spécialités**
 - Lutte (12X15) avec tapis de chutes, cordes à grimper et mannequins
 - Salle d'escrime (5 pistes)
- Des stades extérieurs**
 - piste d'athlétisme de 400 m
 - piste patineurs (300 m X 6)
 - 2 terrains de football
 - 2 salles de musculation / haltérophilie
- Une unité de récupération

Mairie :

- A proximité :
- le centre équestre avec manège (60X20)
 - carrière d'obstacles (60X80).
 - un stand de tir
 - pistes de ski de fond partant du lycée.
 - A 10 mn à pied, les pistes de Ski alpin.

Les services du Lycée Climatique et Sportif :

- hébergement en chambre de 4
- repas en self service
- service infirmier fonctionnant tous les jours
- cafétéria
- foyer Socio Educatif
- service de lingerie, une laverie
- salles informatiques, télévision

Règles de fonctionnement de la Section sportive Natation / Pentathlon

Pour information

Article 1

Les règles relatives aux conditions de fonctionnement de la Section Sportive Natation et Pentathlon (S.S.N.P) du Lycée Climatique et sportif de Font-Romeu sont valables pour la période de Septembre 2008 à Juin 2009.

Article 2

Le document fixe le cadre général organisant la structure de la **S.S.N.P**. Il est complété par un contrat d'objectifs personnalisé pour chaque élève qui porte sa signature, celle du Président du club, de ses parents et du responsable de la **S.S.N.P**.

Article 3

Le Lycée Climatique et Sportif « Pierre de Coubertin » est un établissement d'entraînement sportif et d'enseignement pour lequel il existe des possibilités diversifiées. Les élèves candidats à la S.S.N.P doivent avoir un projet de formation et un projet sportif ; le responsable de la **S.S.N.P** apporte son assistance dans ce domaine. Par ailleurs, elle favorise la promotion des conditions de préparation sportive tant dans le secteur des installations que celui du matériel et du suivi de l'entraînement.

Article 4

Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées par les entraîneurs de la **S.S.N.P**, la présence aux cours inhérents à la formation pour laquelle l'élève s'est engagé est obligatoire.

Article 5

Le fonctionnement de la **S.S.N.P** s'inscrit dans le cadre de la politique sportive du **C.N.F.R.C**.

L'entraînement est placé sous la responsabilité de deux cadres techniques : un pour la Natation et un pour le Pentathlon. Ils en déterminent les modalités.

Article 6

L'admission à la **S.S.N.P** induit une exigence de résultats sportifs en relation avec le contrat établi en début de saison.

En ce sens, toute compétition sportive ou action organisées par la **S.S.N.P** ou le club (C.N.F.R.C) constitue un objectif de préparation auquel l'élève ne peut pas se soustraire.

Toute dérogation devra être sollicitée 15 jours avant la date prévue. Si elle est accordée, son bénéficiaire se chargera d'organiser son propre transport.

Article 7

Trois stages seront organisés par le club (C.N.F.R.C) lors des vacances scolaire. La présence des élèves de la **S.S.N.P** est obligatoire si ils sont convoqués

Article 8

L'appartenance à la **S.S.N.P** est limitée dans le temps. Avec son admission à la **S.S.N.P**, l'élève dispose de trois saisons voire quatre consécutive pour satisfaire aux conditions d'accès au niveau immédiatement supérieur, c'est-à-dire l'entrée aux Pôles Espoirs Natation ou Pentathlon.

Article 9

En cas de résultats sportifs et scolaires insuffisants, de préparation sportive « laissant à désirer » ou de comportement inadapté au sein de l'établissement, en déplacement sportif ou en stage, l'élève ne serait pas maintenu en **S.S.N.P** la saison suivante. En cas de manquement grave ou répétitif et après avoir été entendu par le responsable Technique et le président du club, le Chef de l'Etablissement Scolaire, la sanction pourrait être prise sans délais.

Article 10

L'objectif de l'élève de la **S.S.N.P** est d'accéder dès l'entrée de la troisième au Pôle Espoir Natation ou Pentathlon si les résultats sportifs et scolaires rentrent dans le cadre de l'admission des Pôles.

Article 11

Conformément à l'esprit de la règle VI de la Charte du sportif de haut niveau, les sportifs admis à la **S.S.N.P** s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention à l'initiative de la F.F.N, du mouvement sportif ou de l'Etat.

De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelqu'en soit la nature) dans l'enceinte de l'établissement, mais également au cours des différentes actions sportives : compétitions et stages.

Article 12

En cas d'absence à l'entraînement (ou autre action) prévu par les responsables, l'élève s'engage à informer le responsable de la **S.S.N.P** et à en fournir les motifs. Seules les absences pour raisons sportives justifiées par l'entraîneur de la **S.S.N.P** ou pour des raisons médicales attestées par un certificat médical seront autorisées.

Article 13

Il est prévu en début de saison une réunion afin de permettre aux nageurs et à leurs parents de communiquer avec les responsables de la **S.S.N.P** et du club.

Une réunion trimestrielle sera fixée avec l'ensemble de la **S.S.N.P**.

Article 14

Les nageurs de la **S.S.N.P** doivent se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires et aux éventuels contrôles antidopage.

Article 15

Lors des entraînements et des compétitions, chaque nageur se doit de porter la tenue prévue à cet effet :

- natation : maillot, bonnet, lunettes, bidon, planche, pull boy, paddles, zoomer, ...
- musculation : short, tee-shirt, chaussures de sport.
- footing : chaussures de jogging.

Article 16

Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le présent règlement est du ressort du Responsable Administratif assisté des deux entraîneurs des activités physiques.